



## Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2022/2023

### PROCES-VERBAL N°44

---

Réunion du mardi 27 juin 2023

---

#### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

##### 1.1. Classements initiaux

###### **CERGY - GYMNASE LA PLAINE – NNI 951279904**

Cette installation sportive n'est pas classée.

Installation visitée par M. PLASSART et M. LACOUR membres de la C.D.T.I.S. du Val d'Oise, le 05/06/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 2 signée par le propriétaire le 05/06/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite du 05/02/2023
- P.V. de la Commission de Sécurité

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau FUTSAL 3 jusqu'au 27/06/2023.

##### 1.2. Confirmations de niveau de classement

###### **PONTAULT COMBAULT – STADE LUCIEN MAURANE 1 – NNI 773730101**

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception des tests in situ et transmet à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

###### **MORMANT – STADE MUNICIPAL – NNI 773170104**

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception des tests in situ et transmet à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

**IVRY SUR SEINE – STADE DE GOURNAY – NNI 940410401**

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception des tests in situ et transmet à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

**1.3. Changements de niveau de classement****NEUILLY SUR MARNE – STADE GEORGES FOULON 1 – NNI 930500101**

Cette installation sportive est classée T5 PN jusqu'au 28/10/2027.

Visite et contrôle des installations dans le cadre d'une visite conseil par M. GODEFROY membre de la C.R.T.I.S. le 20/06/2023.

L'objectif étant de faire un état des lieux, et d'apporter des conseils au club et à la Mairie en vue d'un classement en niveau T3 afin de disputer le Championnat N3 Seniors.

Les documents suivants sont transmis au club et à la Mairie de Neuilly sur Marne :

- Rapport de visite du 20/06/2023
- Compte rendu de réunion du 20/06/2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable ainsi que de la demande de classement fédéral en niveau T3 et des documents transmis :

- Lettre d'intention de réalisation des travaux
- Plan de masse
- A.O.P.
- Plan projeté des vestiaires

Dossier transmis à la F.F.F. pour décision finale.

**2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES****CHATOU – GYMNASSE ROGER CORBIN – NNI 781469902**

L'éclairage de cette installation sportive n'était pas classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 12/05/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement en niveau EFUTSAL 2 signée par le propriétaire le 15/05/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 585 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.55.
- Facteur d'uniformité : 0.76.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFUTSAL 3 jusqu'au 27/06/2027.

**NOISY LE ROI – STADE SIBANO N°3 – NNI 784550103**

L'éclairage de cette installation sportive n'était pas classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 04/05/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 21/03/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 219 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.49.

- Facteur d'uniformité : 0.68.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 27/06/2027.

### **VILLIERS SUR MARNE – STADE OCTAVE LAPIZE 2 – NNI 940790202**

L'éclairage de cette installation sportive n'était pas classé.

A la demande de la Mairie de Villiers sur Marne, contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA et M. MAETZ, membres de la C.R.T.I.S., le 22/06/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 25/01/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 181 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.45.
- Facteur d'uniformité : 0.60.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 27/06/2027.

## **3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE**

### **IVRY SUR SEINE – STADE DE CLERVILLE – NNI 940410101**

L'éclairage de cette installation sportive est classé E4 jusqu'au 30/09/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un relamping en LED, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable éclairage signé par le propriétaire le 13/06/2023.
- Plan masse de l'aire de jeu (dimensions de 105x68 m) avec 4 mâts de 36 m équipés de 7 projecteurs LED 1548W
- Etude d'éclairage du 26/05/2023 de GHM - Eclatec

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 403 lux
- Facteur d'uniformité : 0,71
- Rapport Emin/Emax : 0,58
- GR max = 42

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau E4.

### **ST OUEN L'AUMONE – STADE LUCIEN ESCUTARY – NNI 955720201**

L'éclairage de cette installation sportive n'a jamais été classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du propriétaire en date du 13/02/2023.
- Plan de l'aire de jeu : (dimensions de 100x 59m) avec 4 mâts de 14 m équipés de 2 projecteurs LED de 1505 W.
- Etude d'éclairage du 31/01/2023 Philips Lighting

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 170 lux
- Facteur d'uniformité : 0,80
- Rapport Emin/Emax : 0,52
- Eblouissement (Glare rating) : GR max : 49.
- Angle : 70°

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau E6

La C.R.T.I.S. attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

#### **HOUILLES – STADE MICHELINE OSTERMEYER – NNI 783110301**

Cette installation sportive est classée en niveau T5 SYN jusqu'au 17/06/2030.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de mise en place d'un gazon synthétique, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable pour une installation sportive du 16/06/2023.
- Note d'intention en date du 14 juin 2023.
- Avant-projet : notice technique pour remplacement du gazon synthétique
- Plan de masse du terrain avec aire de jeu de 100x60m (avec zone de sécurité de 2,50m) en date du 13/04/2023

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement au niveau T5 SYN (suite au renouvellement de la moquette).

#### **ST LEU LA FORET - STADE DES ANDRESYS 1 – NNI 955630201**

L'éclairage de cette installation sportive n'a jamais été classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du propriétaire en date du 16/06/2023.
- Plan de l'aire de jeu : (dimensions de 100x65 m) avec 4 mâts de 18 m équipés de 3 projecteurs LED de 1581w
- Etude d'éclairage du 24/03/2023 de ZUMTOBEL GROUP

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 180 lux
- Facteur d'uniformité : 0,75
- 
- Rapport Emin/Emax : 0,53

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau E6.

#### **MAGNY EN VEXIN – STADE PAUL CHERON 2 – NNI 953550102**

Cette installation sportive est classée en niveau T7 ST jusqu'au 27/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de mise en place d'un gazon synthétique, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable pour une installation sportive signée par le propriétaire du 26/06/2023.
- Plan de masse du terrain avec une aire de jeu de 100x60m
- Note de présentation des travaux
- 4 vestiaires de 25m<sup>2</sup>

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement au niveau T6 SYN.

#### 4. DIVERS

##### **ISSY LES MOULINEAUX – STADE HALLE CHRISTIANE GUILLAUME – NNI 920400102**

##### **ISSY LES MOULINEAUX – CITE DES SPORTS – NNI 920400101**

##### **ISSY LES MOULINEAUX – GYMNASE CITE DES SPORTS N°1 – NNI 920409907**

##### **ISSY LES MOULINEAUX – GYMNASE CITE DES SPORTS N° 2 – NNI 920409908**

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la mairie d'ISSY LES MOULINEAUX et de la demande de rattachement des vestiaires de la CITE DES SPORTS au STADE HALLE CHRISTIANE GUILLAUME.

La C.R.T.I.S. précise que « *pour des raisons de sécurité et afin d'assurer une préparation et une concentration optimale, l'implantation et la distribution des locaux permet d'isoler complètement joueurs/arbitres/officiels de la presse et du public. **Cette disposition est obligatoire pour les niveaux T1 à T3.*** » (Art 4.4 du Règlement des Terrains et Installations Sportives)

L'installation CITE DES SPORTS – NNI 920400101 étant classé en niveau T2, la C.R.T.I.S. ne peut donner une suite favorable à la demande de rattachement des vestiaires de la CITE DES SPORTS au STADE HALLE CHRISTIANE GUILLAUME.

La C.R.T.I.S. rappelle que le STADE HALLE CHRISTIANE GUILLAUME – NNI 920400102 n'est plus classée depuis le 15/07/2022 suite à l'absence des tests in situ décennaux. En l'absence de classement, la C.R.T.I.S. rappelle qu'aucune rencontre officielle ne peut avoir lieu sur cette installation.

##### **MAGNY EN VEXIN – STADE PAUL CHERON 1 – NNI 953550101**

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courriel de la Mairie de MAGNY EN VEXIN et indique que cette installation sportive est classée en niveau T5 Pelouse Naturelle (PN) jusqu'au 27/04/2026.

##### **MAGNY EN VEXIN – STADE PAUL CHERON 2 – NNI 953550102**

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courriel de la Mairie de MAGNY EN VEXIN et indique que cette installation sportive est classée en niveau T7 Stabilisé (ST) jusqu'au 27/04/2026.